

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

À L'INTENTION DES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est donné par le soussigné greffier de la municipalité de Saint-Victor qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue **le 6 juillet 2026, à 19h30** heure locale, la demande de dérogation mineure concernant une disposition du règlement de lotissement sera soumise au conseil pour approbation. À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à cette demande en se présentant à l'Hôtel de Ville.

Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses observations par écrit au 287, rue Marchand, Saint-Victor, Québec, G0M 2B0 ou encore par courriel à info@st-victor.qc.ca **au plus tard le 6 juillet 2026, 12h00** heure locale. Le conseil prendra connaissance des dites observations avant de statuer sur la demande de dérogation mineure.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°158-2018, ART. 25

DEMANDE 2026-02

**Immeuble : lot 6 724 022 qui sera subdivisé en lots 6 735 819 et 6 735 820, rue François-Gosselin
Zone : R-49**

Nature :

La demande de dérogation mineure vise l'article 25 du règlement de lotissement 158-2018 en vigueur concernant la superficie maximale des lots dans la zone R-49 ;

Les superficies projetées sont les suivantes :

- Lot 6 735 819 : 1 389,2 m²
- Lot 6 735 820 : 1 135,0 m²

Or, la réglementation prévoit une superficie maximale de 825 m² pour ce secteur, pour de l'habitation unifamiliale jumelée.

Le Comité consultatif d'urbanisme étudiera cette demande et remettra ses recommandations au Conseil Municipal.

DONNÉ CE 16 JUIN 2026



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale à Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/ avis public en date du 16^e jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 juin 2026.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-
trésorière